



CODE D'ÉTHIQUE

Pour l'adhésion des nouveaux membres

Adopté par le conseil d'administration le 17 mai 2022

Code d'éthique

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Depuis 1978, Inform'elle, un organisme à but non lucratif unique en son genre au Québec, poursuit sa mission :

« Inform'elle est un organisme à but non lucratif de la Montérégie dont la raison d'être est de rendre accessible et de vulgariser l'information juridique en droit de la famille. Ses services s'adressent à toute la population. L'action sociale d'Inform'elle vise l'autonomie des femmes de même que l'égalité des hommes et des femmes. »

En plus d'être reconnu par le milieu, les témoignages des clients indiquent que l'information et les services juridiques rendus sont de grande qualité et très utiles.

PORTÉE

Le présent cadre d'éthique s'applique à toutes les catégories de membres : membres individuelles, membres individuels et membres de soutien de l'organisme.

ENGAGEMENT ENVERS NOS QUATRE GRANDES VALEURS

En devenant membre de l'organisme, la personne ou l'organisation s'engage à respecter et adhérer aux valeurs d'Inform'elle :

Justice

Inform'elle accorde de l'importance aux actions qui préconisent une société où est bannie toute forme de discrimination et dont les membres jouissent pleinement d'un ensemble de droits fondamentaux afin de permettre à tous, à capacités égales, un même accès aux ressources et à la richesse. La justice sociale chez Inform'elle se traduit dans l'accès pour tous à une information juridique impartiale.

Autonomie

Inform'elle croit au potentiel de développement et de prise en charge des personnes par elles-mêmes. L'organisme encourage et valorise la mise en œuvre d'activités propres à soutenir les prises de décisions autonomes et éclairées lors de démarches juridiques.

Rigueur

Inform'elle prône un souci constant d'exactitude, de clarté et de neutralité de l'information transmise. Le souci du travail bien fait se reflète dans l'écoute et le respect des demandes des personnes qui font appel à ses services.

Solidarité

Inform'elle croit dans la solidarité qui se manifeste par l'interdépendance qui comprend une responsabilité mutuelle d'assistance et d'entraide réciproques entre les membres d'un groupe. Inform'elle s'engage dans des actions collectives pour le mieux-être des personnes et des communautés.

INFORM'ELLE C'EST...

Un engagement social volontaire pour :

- promouvoir l'autonomie des femmes;
- favoriser la solidarité des femmes;
- outiller les femmes afin qu'elles puissent améliorer leur qualité de vie;
- vulgariser et diffuser l'information juridique en droit de la famille;
- maintenir et développer un centre d'information, de référence et de formation et
- sensibiliser les femmes et la famille sur leurs droits et obligations.

Cette valeur est le cœur même de notre mission et y répondre c'est reconnaître qu'une société est tributaire de l'engagement de ses membres.

Un lieu sans discrimination :

Inform'elle se veut inclusive et apolitique, toute personne est la bienvenue et est reçue généreusement et sans aucune différence par rapport à sa couleur, son état civil, ses conditions sociales, son sexe, son genre, sa religion ou son âge.

Une action responsable :

Notre devoir est d'être responsable de notre engagement au sein de l'organisme. En contrepartie, ceux qui traitent avec nous ont le droit d'exiger conformité et professionnalisme au meilleur de notre connaissance.

Un climat respectueux, tolérant et honnête :

Notre engagement respecte chaque personne avec qui nous interagissons, tolère les différences ou divergences d'opinion et s'exprime en toute honnêteté vis-à-vis des membres de l'organisme, des client.e.s, partenaires ou professionnel.le.s.

PROCÉDURE

Toute personne à qui s'applique la présente politique doit signer l'engagement personnel dont une copie sera déposée dans les dossiers d'Inform'elle. L'autre copie sera remise à la signataire.

NON-RESPECT

En cas de non-respect de ce cadre d'éthique, la direction générale évaluera la situation et décidera d'appliquer les mesures nécessaires. Pour les cas jugés mineurs, un avis pourrait être donné.

Dans les cas de récidive ou ceux jugés graves, le conseil d'administration sera saisi de la question et aura le pouvoir d'agir. Le conseil d'administration peut, par résolution, suspendre pour la période qu'il détermine ou expulser définitivement tout membre qui enfreint quelques dispositions aux présents statuts et règlements ou dont la conduite ou les activités sont jugées nuisibles à la Corporation.



Engagement concernant le Code d'éthique

Par la présente, je déclare que j'ai lu et compris les éléments de ce Code d'éthique et je confirme mon engagement à respecter la mission et les valeurs d'Inform'elle

À titre de membre

Pour Inform'elle

Nom et prénom

Nom et prénom

Fonction

Fonction

Nom de l'instance (s'il y a lieu)

Nom de l'instance (s'il y a lieu)

Signature

Signature

Date

Date